



nationalité française par filiation

Par **KHETTACHE Hicham**, le **15/10/2011** à **17:59**

j'ai mon grand père français par déclaration le 30/01/1963 (effet collectif) et ma mère a une situation un peu compliqué vis à vis la nationalité française .elle a obtenue tout document français tels que le passport français , la carte d'identité française , un act de naissance français mentionné qu'elle est française par déclaration de son père 30/01/1963 mais lorsqu'elle a demandé le cnf certificat de nationalité française le greffier a reffusé la dlivrance de cnf ,la cause c'est elle 17 ans lors de la déclatin de son père c'est dire mineur et marié :sa date de naissance 07/04/1946 marié 2/02/02/1962 par jugement 05/06/1972.